

Révision prescrite le 26 juin 2014
Projet arrêté le 29 septembre 2018
Approuvé le 22 février 2020
Modification N°1 approuvée le 23 mars 2024

**Droits de préemption réinstaurés par
délibération du 15 juin 2024**



Zone de Droit de Préemption Urbain



Droit de préemption urbain
(périmètre de protection rapproché de prélèvement d'eau)



Droit de préemption urbain renforcé

0 500 1 000 m

Echelle : 1/30 000 (A3)

Service Information territoriale (XX) / Référence : 64547_DPU_DP_20240615.qgz (MP A3 portrait titre haut gauche)

Date de création : 2023-12-28T14:58:55.000. Mise à jour : 2024-05-15T14:52:21.626/ Source : CAPB/© IGN BD TOPO®, SCAN 25®